Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 633

Artikel: La loi du plus fort

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012990

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 633 8 avril 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch Marcel Burri André Gavillet Yvette Jaggi Pierre Lehmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Gil Stauffer

633

Etat d'urgence

Pour vous informer ou par simple curiosité, vous assistez à une manifestation de rue qui se termine par des affrontements avec les forces de l'ordre. Alors, sachez-le, vous risquez une inculpation pour trouble de l'ordre public. C'est ce qui ressort d'une récente décision du Tribunal fédéral; un employé de banque zurichois l'a appris à ses dépens: pris dans un groupe d'une centaine de manifestants encerclé par la police, il a été condamné à trois semaines de prison.

Désormais, point n'est besoin d'exprimer d'une manière ou d'une autre son approbation des actes de violence; la justice ne fait plus la distinction entre spectateurs et participants à des actions illicites.

La deuxième Chambre pénale zurichoise fait un pas de plus: si vous êtes pris dans une rafle et que vous avez manifesté précédemment «une attitude générale d'opposition», de «l'intérêt pour le mouvement des jeunes» et qu'en plus vous avez «un tract dans votre poche», le doute n'est plus permis. C'est le délit d'opinion.

Pour Peter Noll, professeur de droit pénal à l'Université de Zurich, cette nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral légitime l'instauration de fait de l'état d'urgence en cas de désordre sur la voie publique et le couvre-feu dans le périmètre des troubles.

La justice zurichoise n'a pas tardé à prendre appui sur cette décision contestable. Trois semaines de prison pour un journaliste du «Volksrecht», le quotidien socialiste des bords de la Limmat, qui couvrait l'une des nombreuses émeutes de l'été 1981 et se trouvait «à un ou deux mètres» d'un groupe de casseurs, selon des témoins. Inculpation d'une équipe du Téléjournal arrêtée en mars 1981: elle se trouvait à proximité d'un groupe de jeunes en train de construire une barricade.

Ces récents développements judiciaires permettent de penser que la police et la justice zurichoises cherchent à convaincre les professionnels de l'information et les curieux de rester chez eux lorsque les rues s'animent par trop.

C'est ce que n'a pas compris un photographe de l'agence Keystone, interpellé il y a dix jours lors d'une manifestation, conduit au poste pour contrôle de son film; il était soupçonné de faire le portrait des policiers.

Réalité zurichoise certes, mais qui prend une signification nationale dans la perspective de la prochaine votation sur la révision du Code pénal. Il faudra s'en souvenir alors.

ZURICH

La loi du plus fort

Diagnostic qui ne choque pratiquement plus personne: au registre économique, Zurich donne le ton, dans notre pays. Inutile d'épiloguer sur le sujet: les occasions de montrer qu'ils ont le bras long n'ont pas manqué ces dernières années, tant aux puissants industriels des bords de la Limmat qu'à leurs organisations patronales.

Sur la scène politique, les radicaux zurichois tiennent une partition qui pour être monocorde n'en est pas moins en passe de bouleverser certaines constantes trop vite réputées intangibles, et en tout

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

La loi du plus fort

cas le climat du fameux «consensus» à l'helvétique. Leitmotiv: en situation de force, pas question de jouer les magnanimes culpabilisés; en cas de conflits d'intérêts, on s'explique si c'est tout à fait indispensable et on tranche sans nuance en faveur du plus fort; le dialogue sert à jauger les fronts et dans ces conditions, l'acceptation d'un compromis final est une victoire mal assumée.

Ce langage, traduction politique des règles du jeu économique façon liberté du commerce et de l'industrie, a trouvé des échos puissants de ce côtéci de la Sarine. Voyez l'agressivité libérale qui fait bien des jaloux dans les rangs radicaux vaudois ou genevois. Une certaine conception du «centre», modérateur, rassembleur, est tombée momentanément en disgrâce.

Que ce raidissement tous azimuts ait des prolongements sociaux, policiers ou même judiciaires, voilà qui est dans la logique du mouvement. Ce qui l'est moins c'est que cet étalage de biceps ne suscite aucune réponse organisée. De fait, il a suffi des effets de voix des partis bourgeois pour que le terrain leur soit abandonné. Sous de prétextes divers.

MÉFIANCE

Les commentateurs politiques se sont évidemment penchés avec sollicitude sur le cas du Parti socialiste zurichois après les dernières échéances électorales (communales): la «crise» est là et il faut bien avancer quelques explications, crise du socialisme rapportée à l'échelle européenne (voire mondiale), doctrine en retard d'une révolution technologique, repli sur les privilèges helvétiques, panne de l'Etat-providence et militantisme en baisse, il y a certaine-

ment de tout cela à la fois. Ajoutons quelques impressions sans ambition de cerner le phénomène dans son ensemble, impressions «du terrain».

Tout se passe comme si à Zurich la méfiance à l'égard des structures était devenue générale au sein du parti socialiste. Au point qu'on ne s'inquiète pas vraiment — en tout cas beaucoup moins qu'ailleurs, dans le reste du pays — des dégâts, d'ailleurs miraculeusement limités, subis aux dernières élections. De fait, la conquête de la majorité absolue au législatif communal par le bloc radical/démocrate-chrétien/UDC/évangéliques (il passe de 56 à 68 sièges sur 125) n'a pas provoqué davantage de sursaut dans les rangs socialistes que la perte d'un poste à la Municipalité de la plus grande ville de Suisse.

PARTICIPATION: DEGRÉ ZÉRO

Et ce désintérêt pour le fonctionnement des institutions et le partage des responsabilités est désormais payé de retour: les trois municipaux «socialistes», qui ont depuis longtemps pris leurs distances (ils versent leurs cotisations «au parti» sur un compte bloqué et ont participé à la campagne des syndicats), qui viennent de se voir désavoués officiellement, ne s'en portent pas plus mal, de toute évidence (on touche du doigt ici l'extrême difficulté d'une mission de «bons offices» éventuelle de la part des organes directeurs socialistes à l'échelon national).

Par voie d'exclusion de fait, deux grands partis de gauche, celui de la Ville de Zurich et du canton de Bâle-Ville, viennent donc de résoudre à leur manière le problème de la participation aux exécutifs, depuis longtemps mise en cause.

PLACE AUX DISCOURS CARRÉS

Qu'un tel abandon de poste, dans ces conditions, aient à l'avenir des effets néfastes, sur le plan élec-

toral, pour la gauche, c'est une chose qu'on pourra regretter.

Que cette retraite sans flambeaux brouille encore un peu plus l'image de la gauche socialiste dans l'opinion, c'est une chose qui profitera, à n'en pas douter, à d'autres discours, plus carrés, flattant les instincts de repli sur les privilèges acquis et l'illusion de la sécurité. Méfiance à l'égard de tout ce qui bouge!

MINORITÉS PÉNALISÉES

Mais il y a plus crucial encore que les enjeux partisans. Cet effacement de la gauche socialiste déploie ses effets au moment même où le raidissement généralisé privilégie systématiquement les voix les plus fortes, sous le signe du libre jeu des rapports de forces.

Dès lors le constat est double. Il y a bien sûr le reflux socialiste et les problèmes cruciaux posés à une organisation dont on voit mal sur quel ton elle sollicitera les suffrages de ses sympathisants aux prochaines échéances électorales. Mais il y a surtout, et c'est beaucoup plus inquiétant, l'isolement accru en fin de compte de toutes sortes de groupes et de mouvements minoritaires qui avaient, bon gré mal gré, mis leur confiance dans la grande formation de gauche pour se faire au moins entendre, pour peser autant que possible sur les processus de décision.

Ces minorités-là se retrouvent aujourd'hui deux fois pénalisés: par le raidissement droitier ambiant avec son cortège d'intolérances, et par le refus des socialistes de jouer leur rôle (ingrat) de porte-voix.

L'instabilité sociale qui pourrait résulter de ce court-circuit profitera d'abord aux chantres de l'ordre musclé et du conservatisme étroit, n'en déplaise aux théoriciens du tout ou rien.